

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2010

Présents : Mmes VIROULAUD, CHARLESWORTH et DE LA IGLESIA, MM. MINEUR, GIRON, BARTAL, TIRARD-BOIS et CHRISTOFLOUR.

Excusés : Mme ARSIGNY MM. ROCHE,

Absente : Mme DUCHESNE et MOLLINE, BARDE, SANDEAU et BIOT.

Il est donné lecture du précédent compte rendu et de la signature du registre des délibérations.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le maire a le regret d'annoncer le décès de la petite-fille de Raymond Ganot et indique qu'elle a commandé une gerbe de fleurs au nom du conseil municipal. L'équipe municipale transmet ses plus sincères condoléances à la famille Ganot.

### DELIBERATION N°01 FIXANT LA REMUNERATION DEFINITIVE DU MAITRE DOEUVRE POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES :

Madame le Maire indique au conseil municipal que suite à la signature des marchés publics, il y a lieu de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre. L'enveloppe financière lors de l'étude du dossier était de 143.000 €HT entraînant une rémunération provisoire de 13.484,53 €HT. A la signature des marchés, le montant des travaux s'élève à 219.705,50 €HT. La rémunération définitive du maître d'œuvre est donc fixée à 20.674,29 €HT (219705,50 x 9,41 %). La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 octobre 2010 et a émis un avis favorable à cet avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, prend la délibération correspondante pour entériner cette rémunération.

### DELIBERATION N°02 ALIENATION DU CHEMIN RURAL DU MATEAU :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 29 avril 2010, il avait été donné un accord de principe pour la vente du chemin rural reliant Le Mateau au Buisson Sud à d'une part Madame LAGRANGE Eve et Monsieur RICHARD Hervé et d'autre part Monsieur MONTORIOL Michel. L'enquête publique réglementaire a eu lieu du 27 septembre 2010 au 11 octobre 2010 inclus. Aucune observation n'ayant été inscrite, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à cette aliénation. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord définitif à l'aliénation de portions du chemin rural reliant le Mateau au Buisson Sud : 1<sup>ère</sup> portion au profit de Madame LAGRANGE Eve et Monsieur RICHARD Hervé : chemin rural limitrophe des parcelles cadastrées sections AN n°179-178-176-225 et AP n°33-34-35-37 pour une superficie de 10 ares 80, 2<sup>ème</sup> portion au profit de Monsieur MONTORIOL Michel : chemin rural limitrophe des parcelles cadastrées section AN n°226-171-170 et AP n°182-171 pour une superficie de 7 ares 60 ; rappelle que le prix de vente a été fixé à 0,30 € le m<sup>2</sup> et que tous les frais relatifs à ces aliénations sont à la charge des acquéreurs (géomètre, notaire,...) ; autorise le Maire à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier.

### DELIBERATION N°03 MODIFICATIVE DE CREDITS :

Il y a lieu de virer 18.500 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Cette somme sera imputée du compte 022 (dépenses imprévues) vers le compte 2313 (constructions).

### DEMANDE SUBVENTIONS POUR DES PROJETS PEDAGOGIQUES :

Madame le Maire donne lecture de deux demandes de subventions reçues pour des projets pédagogiques :

- d'une part, Madame CHELBI, directrice de l'école de St Méard de Gurçon, avec le soutien de ses collègues, des parents d'élèves et de l'association Arc en Ciel, a un projet de séjour sur deux jours à CLADECH (visites du pôle national de la préhistoire, grotte de Font de Gaume, château de Castelnaud, gouffre de Proumeyssac) pour les 16 élèves de CE2. Le coût de cette sortie est de 1.592 €. Madame le Directrice de l'école sollicite une subvention communale. Madame le Maire rappelle que la commune a octroyé sur le budget de l'exercice 2010 à la coopérative scolaire une subvention annuelle de 600 € dont 250 € pour la sortie piscine. De plus,

l'association Arc en ciel a reversé 2600 € à la coopérative scolaire. Le conseil municipal décide de reporter sa décision au vote du prochain budget 2011.

- d'autre part, le collège Olympe de Gouges de Vélignes a fait part de deux sorties pédagogiques pour l'année scolaire 2010-2011 : un séjour découverte des sports de glisse en montagne réservé aux adhérents assidus de l'UNSS de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> et un séjour dans le delta de l'Ebre pour les élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> dans le cadre de la nouvelle section européenne en espagnol.

#### **DELIBERATION N°04 VENTE TERRAIN DU TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE DE BELLEVUE :**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 25 mars 2010, il avait été décidé l'installation d'un transformateur électrique au lotissement Bellevue, la promesse de vente du terrain où sera implanté l'ouvrage, la servitude de passage pour les câbles souterrains. Afin de faire établir l'acte de cession dudit terrain, il y a lieu de prendre une délibération. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité décide la cession gratuite au SDE24 du terrain cadastré section AY n° 469 sur lequel est implanté le poste de transformation du lotissement Bellevue et autorise le Maire à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier.

#### **DELIBERATION N°05 ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE :**

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'elle a reçu Monsieur PAULIN Remi chargé de mission auprès de la Fondation du Patrimoine. Elle explique que cette fondation est une association reconnue d'utilité publique par le décret du 18 avril 1997. Sa mission est de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité. Elle travaille en étroite collaboration avec les services de l'Etat, les collectivités locales, les associations de sauvegarde du patrimoine, les entreprises (dans le cadre d'accords de mécénat) et les chambres consulaires. Madame le maire explique que la fondation apporte son soutien pour le lancement de souscriptions et mécénat et aide à l'octroi de subventions. Madame le Maire indique qu'il serait intéressant d'adhérer à cette fondation pour étudier des travaux de rénovation de l'église et du presbytère. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces et actes se rapportant à ce dossier.

#### **DELIBERATION N°06 AUTORISANT LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE :**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les différentes effractions subies au stade municipal cette année. Une personne a été interpellée par la gendarmerie et sera présentée devant la justice le mercredi 24 novembre 2010. Madame le Maire est convoquée en sa qualité de représentante de la commune de SAINT MÉARD DE GURÇON au Tribunal de Grande Instance de Bergerac le mercredi 24 novembre 2010 à 13 h 30 suite aux différents dépôts de plainte. Afin que la commune puisse se porter partie civile dans cette affaire et demander réparations pour les préjudices subis, il y a lieu de prendre une délibération pour autoriser le maire à ester en justice. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à ester en justice au nom de la commune et à se constituer partie civile dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur ANNEDE Cédric pour effractions, détérioration des locaux du stade... et autorise le Maire à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier.

#### **DELIBERATION N°07 REGIME INDEMNITAIRE :**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 88

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité et l'arrêté interministériel (finances et fonction publique) du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de ladite indemnité,

Vu le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfetures et l'arrêté interministériel du 26 décembre 1997 fixant les montants de référence de ladite indemnité,

Vu le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés, et l'arrêté interministériel du 14 janvier 2002 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires,

Considérant les montants annuels maxima prévus par les textes susvisés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le régime indemnitaire des agents communaux comme suit :

**Indemnité d'Administration et de Technicité**

| Cadre d'emploi        | Taux moyen annuel |
|-----------------------|-------------------|
| Adjoint administratif | 1.00              |
| Adjoint technique     | 2.00              |

**Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures :**

| Cadre d'emploi        | Taux moyen annuel |
|-----------------------|-------------------|
| Adjoint administratif | 0.80              |
| Rédacteur             | 2.50              |

**Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires :**

| Cadre d'emploi | Taux moyen annuel |
|----------------|-------------------|
| Rédacteur      | 3.00              |

- Les indemnités versées aux agents à temps non complet seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire.

- Les taux des primes et indemnités évolueront dans les mêmes conditions que la rémunération des fonctionnaires, dans la limite des montants maxima réglementaires.

- La périodicité de versement du régime indemnitaire est fixée annuellement.

- Les agents non titulaires (de droit public ou de droit privé), les agents en mission temporaire (y compris ceux mis à disposition par le Centre de gestion de la Dordogne) percevront les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emploi correspondant à leur emploi dans les mêmes conditions que les agents titulaires.

- Le maire est chargé de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent en fonction des critères suivants : absentéisme, responsabilités assurées, manière de servir, qualité du travail, motivation et disponibilité mais aussi ancienneté, esprit d'équipe et d'initiative et le respect des obligations envers la collectivité employeur.

**COMPTE RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS :**

\* **CIAS** : Madame De La Iglesia fait le compte rendu de la dernière réunion : renouvellement de la ligne de trésorerie de 60.000 € au taux de 1,99 %, baisse de la prise en charge de 15 % par les caisses, signature d'une convention avec un organisme de conseils spécialisé dans l'exonération des charges Urssaf du personnel administratif. La situation du service reste fragile. Le prix horaire pour les bénéficiaires est de 18,46 €. Monsieur Veyssière étant décédé, il est remplacé par Madame GRELAUD Isabelle.

\* **SDE24** : il est donné lecture du compte rendu de la réunion du 30 septembre 2010 : mise en place de responsable de secteur,

\* **Syndicat d'assainissement du Bas Montravel** : le compte rendu de la dernière réunion est disponible en mairie.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Mademoiselle LACOSTE, locataire aux anciennes écoles ayant donné oralement son congé pour le 16 octobre 2010, Madame le Maire a accordé le logement à Monsieur LAINÉ. Or, la locataire est revenue sur sa décision ; aussi, Monsieur LAINÉ sera logé provisoirement dans une partie du logement de l'école (actuellement en cours de rénovation) jusqu'au départ de Mademoiselle LACOSTE.

- Téléthon : l'invitation à la première réunion d'information est remise à chaque conseiller présent.

- Cinéma Le Lascaux : proposition de cinéma en plein air. Ce courrier sera remis à toutes les associations lors de la réunion de préparation du calendrier d'occupation de la salle des fêtes.

- Cérémonie du 11 novembre : chaque conseiller a reçu son invitation ainsi que le maire de Fougueyrolles, le chef de centre des sapeurs pompiers volontaires et la directrice d'école.

Au programme : 9 h 30 cérémonie au monument aux morts de St Méard de Gurçon, 10 h cérémonie au monument aux morts de Fougueyrolles, 11 h cérémonie au monument aux morts du Fleix, 12 h repas amical à la salle polyvalente de Port Ste Foy (réservation auprès de J. GIRON au 05.53.80.09.34).

- Projet de réhabilitation de la mairie : il est remis aux conseillers présents l'étude de faisabilité.

- Numérotation des rues : Monsieur Christoflour demande où en est le dossier. Le conseil municipal n'ayant pas délibéré, le dossier est toujours à l'état d'étude. Des devis seront demandés pour les plaques de nom de rues du bourg et les numéros des maisons de l'ensemble de la commune. Le dossier fini devra être adressé à la Poste pour le service du courrier et au centre des impôts de Bergerac.

- Monsieur CHRISTOFLOUR demande qu'une poubelle soit remise au stade car il est obligé de ramasser les poubelles éventrées le mercredi.

- Monsieur CHRISTOFLOUR indique que la route des Bonnins est à reprendre par la communauté de communes du Gursonnais. Il précise que les carrières de Thiviers n'exploitent plus le site depuis un an et demi donc n'ont pas dégradé ladite route.

- Monsieur CHRISTOFLOUR donne lecture du texte de remerciements et du bilan de la rencontre « sport santé aquitaine ».

- Monsieur GIRON indique qu'il trouve le lavoir très joli et félicite les employés communaux pour leur travail. Il indique également que les voitures circulent à grande vitesse sur la route devant chez lui et qu'il en a vu à plusieurs reprises ne pas respecter le stop. Il propose d'installer un dos d'âne.

- Madame DE LA IGLESIA indique que l'affichoirs du Buisson est cassé.

-----

## LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATONS PRISES EN SEANCE DU 26-10-2010 :

N° 1 : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mises aux normes de la salle des fêtes (fixation de la rémunération définitive au maître d'œuvre)

N°2 : Délibération définitive sur l'aliénation du chemin rural reliant Le Mateau au Buisson Sud

N°3 : Délibération modificative de crédits n°2 sur le budget principal

N°4 : Délibération pour la vente du terrain supportant le transformateur de Bellevue

N°5 : Délibération pour l'adhésion à la Fondation du Patrimoine

N°6 : Délibération autorisant le maire à ester en justice

N°7 : Délibération sur le régime indemnitaire

### SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS A CETTE SEANCE :

| FONCTION             | QUALITÉ | NOM ET PRÉNOM            | SIGNATURE |
|----------------------|---------|--------------------------|-----------|
| Maire                | Mme     | VIROULAUD Monique        |           |
| Premier adjoint      | M       | MINEUR Jean-Bernard      |           |
| Troisième adjoint    | Mme     | DE LA IGLESIA Mariannick |           |
| Conseiller municipal | M       | TIRARD-BOIS Bernard      |           |
| Conseiller municipal | M       | BARTAL Jean-Philippe     |           |
| Conseiller municipal | Mme     | CHARLESWORTH Hélien      |           |
| Conseiller municipal | M       | CHRISTOFLOUR Serge       |           |
| Conseiller municipal | M       | GIRON Régis              |           |